



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 15

LOCTITE AA 3295 B

No. FDS : 173210  
V004.0

Révision: 21.07.2016

Date d'impression: 23.07.2019

Remplace la version du: 04.02.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE AA 3295 B

#### Contient:

Méthacrylate de méthyle  
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine  
Triphenylphosphine  
2-Ethylhex-2-enal

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Adhésif acrylique.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NV Henkel Belgium S.A.  
Havenlaan 16  
1080 Brussel

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 25 55  
Fax: +32 (2) 421 25 99

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

**Pictogramme de danger:**



**Mention d'avertissement:**

Danger

**Mention de danger:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseil de prudence:  
Prévention**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

**Conseil de prudence:  
Intervention**

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Description chimique générale:**

Partie B d'un adhésif bicomposant

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	201-297-1 01-2119452498-28	50- 100 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	252-091-3	5- < 10 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 4 H413
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	221-359-1	1- < 5 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Dam. 1 H318
Triphenylphosphine 603-35-0	210-036-0	0,1- < 1 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Aquatic Chronic 4 H413 STOT RE 2 H373
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	211-448-3	0,1- < 1 %	Flam. Liq. 3 H226 Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317
P-Benzoquinone 106-51-4	203-405-2 01-2119933861-35	0,01- < 0,1 %	Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:  
Rincer à l'eau courante et au savon.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:  
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:  
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

##### **Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

##### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

**Mesures d'hygiène:**

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Pour une durée de vie optimum, stocker entre 2 et 8°C (35.6 - 46,4°F), dans les emballages d'origine.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésif acrylique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50	208	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	100	416	Valeur Courte Durée		BE/OEL
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures 8002-74-2 [PARAFFINE (CIRE DE) (FUMÉES)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
p-benzoquinone 106-51-4 [P-QUINONE]	0,1	0,45	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau douce					0,94 mg/L	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau salée					0,94 mg/L	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau (libérée par intermittence)					0,94 mg/L	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Usine de traitement des eaux usées.					10 mg/L	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sédiments (eau douce)					5,74 mg/kg	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sol					1,47 mg/kg	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm <sup>2</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,67 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		208 mg/m <sup>3</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm <sup>2</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		208 mg/m <sup>3</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm <sup>2</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,2 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		74,3 mg/m <sup>3</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm <sup>2</sup>	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		105 mg/m <sup>3</sup>	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Porter des lunettes.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

**Protection du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
	Bleu
Odeur	Doux
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 75 °C (> 167 °F)
Point d'éclair	< 21 °C (< 69.8 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	< 53 mbar
Densité	1,05 g/cm <sup>3</sup>
( )	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Immiscible
(Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	2,1 % (V)
supérieures	12,5 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Réaction avec des acides forts.

Réagit avec les oxydants forts.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Stable

**10.5. Matières incompatibles**

Voir section réactivité.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxydes de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité orale aiguë:**

Peut entraîner une irritation le système digestif.

**Irritation de la peau:**

Provoque une irritation cutanée.

**Irritation des yeux:**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	LD50	960 mg/kg	oral		rat	BASF Test  OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Triphenylphosphine 603-35-0	LD50	700 mg/kg	oral		rat	
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	LD50	4.675 mg/kg	oral		rat	
P-Benzoquinone 106-51-4	LD50	130 mg/kg	oral		rat	

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Triphenylphosphine 603-35-0	LC50	12,5 mg/l	aérosol	4 h	rat	Jugement d'experts
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	20,1 mg/l	aérosol			
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	LCLo	4 mg/l	Vapeur.		rat	BASF Test

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Triphenylphosphine 603-35-0	LD50	> 4.000 mg/kg	dermal		lapins	BASF Test
P-Benzoquinone 106-51-4	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	irritant			avis d'expert
Triphenylphosphine 603-35-0	non irritant	20 h	lapins	BASF Test
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	irritant	20 h	lapins	BASF Test

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	irritant			avis d'expert
Triphenylphosphine 603-35-0	non irritant	24 h	lapins	BASF Test
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	non irritant		lapins	BASF Test

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Triphenylphosphine 603-35-0	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	EU Method B.6 (Skin Sensitisation)
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Triphenylphosphine 603-35-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LOAEL=2000 ppm	Inhalation	14 weeks6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOAEL=1000 ppm	Inhalation	14 weeks6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Triphenylphosphine 603-35-0	NOAEL=6 mg/kg	oral : gavage	91 days7 days/week	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC50	350 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	69 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	170 mg/l	Algae	4 Jours	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	100 mg/l	Algae	4 Jours	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC0	100 mg/l	Bacteria	30 mn		
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	LC50	10 - 22 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	EC50	20 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	EC10	6,6 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
	EC50	27,7 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	EC10	159 mg/l	Bacteria	6 h		
P-Benzoquinone 106-51-4	LC50	< 1 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC50	< 1 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC50	6 mg/l	Algae		Scenedesmus sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC0	< 1 mg/l	Bacteria	30 mn		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Méthacrylate de méthyle 80-62-6	facilement biodégradable	aérobie	95 %	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1			> 48 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	< 20 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	facilement biodégradable	aérobie	75 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
P-Benzoquinone 106-51-4		aérobie	23 - 61 %	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité:**

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	1,38					
Triphenylphosphine 603-35-0	5,69					OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)
2-Ethylhex-2-enal 645-62-5	2,38				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
P-Benzoquinone 106-51-4	0,2					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Triphenylphosphine 603-35-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
P-Benzoquinone 106-51-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	3
RID	3
ADN	3

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	II
RID	II
ADN	II

**14.1. Numéro ONU**

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E) Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC < 60 %  
(2010/75/EC)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**